

# ASSOCIATION DES MICROBIOLOGISTES DU QUÉBEC

## Avis de convocation à l'Assemblée générale de L'Association des microbiologistes du Québec

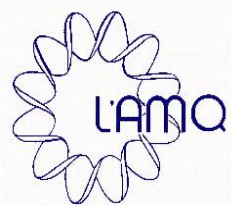
Ordre du jour de l'assemblée générale qui se tiendra le jeudi 6 décembre 2007 à 11h45 au CRDA (3600 boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe).

- 1-Mot de bienvenue
- 2-Adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption du compte-rendu de la réunion précédente
- 4-Bilan des activités
- 5-Bilan financier
- 6-Orientation pour la prochaine année
- 7-Élection des comités
- 8-Divers
- 9-Levée de l'assemblée

Un dîner sera servi aux membres en règle qui auront confirmé leur présence.

Voici les propositions sur lesquelles vous pouvez voter par la poste si vous ne pouvez être présent à l'assemblée générale :

- 1- Il est proposé par les membres du Bureau d'adopter le rapport annuel.
- 2- Il est proposé par les membres du Bureau d'adopter le rapport financier.
- 3- Il est proposé par les membres du Bureau que le Bureau poursuive ses démarches auprès de l'OPQ et/ou des autres instances impliquées dans le processus d'incorporation et/ou de reconnaissance professionnelle.



**ASSOCIATION DES  
MICROBIOLOGISTES DU  
QUÉBEC**

<b>Bulletin de vote par correspondance</b>		
Nom du membre		
Numéro de membre		
<b>Proposition 1</b>		
Il est proposé par les membres du Bureau d'adopter le rapport annuel.		
Pour <input type="checkbox"/>	Contre <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>
<b>Proposition 2</b>		
Il est proposé par les membres du Bureau d'adopter le rapport financier.		
Pour <input type="checkbox"/>	Contre <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>
<b>Proposition 3</b>		
Il est proposé par les membres du Bureau que le Bureau poursuive ses démarches auprès de l'OPQ et/ou des autres instances impliquées dans le processus d'incorporation et/ou de reconnaissance professionnelle.		
Pour <input type="checkbox"/>	Contre <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>

Votre bulletin de vote doit être expédié le 5 décembre 2007 au plus tard le sceau de la poste en faisant foi. Les bulletins de vote postés après cette date ne seront pas considérés.